

D A T A E S S E N T I E L L A B

Commissariat général au développement durable

Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2017

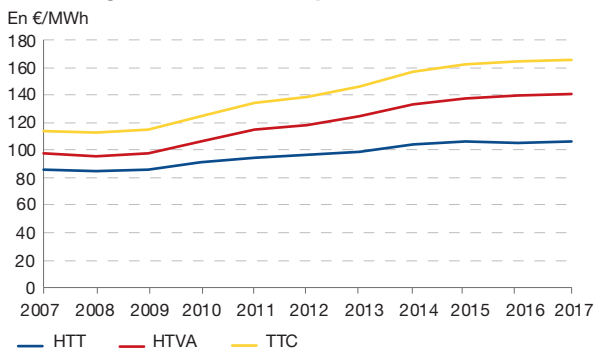
OCTOBRE 2018

Le prix de l'électricité pour les ménages français augmente de 0,8 % en 2017. Cela confirme le ralentissement de la hausse du prix de l'électricité par rapport à la période 2008-2015, durant laquelle il avait fortement augmenté. Même si l'écart tend à se réduire, les ménages français paient l'électricité moins cher, en moyenne, que les ménages des autres pays européens, en particulier ceux des autres grands pays d'Europe de l'Ouest. Le prix hors TVA pour les entreprises françaises rebondit de 1,1 % en 2017, après avoir baissé de 7,1 % en 2016. Les entreprises consommant les plus gros volumes bénéficient de prix sensiblement plus bas que les petits consommateurs et cet écart tend à s'accroître. Le prix de l'électricité pour les entreprises en France reste compétitif en Europe, notamment par rapport aux autres grands pays d'Europe de l'Ouest.

LA HAUSSE DU PRIX MOYEN TTC DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL FRANÇAIS RALENTIT DEPUIS 2015

En 2017, le prix moyen TTC de l'électricité sur le marché résidentiel en France métropolitaine s'élève à 166 €/MWh, en progression de 0,8 % par rapport à 2016 (graphique 1).

Graphique 1 : évolution du prix de l'électricité pour les ménages en France métropolitaine entre 2007 et 2017



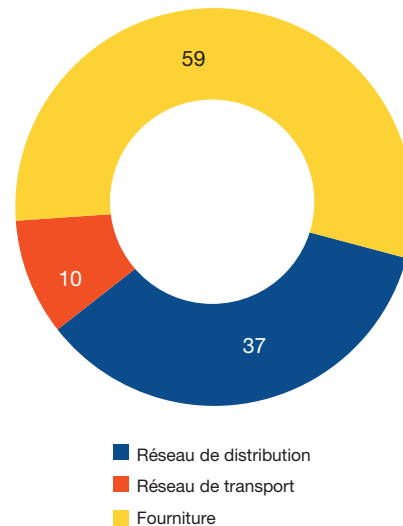
Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

Cette hausse est plus faible que celle de l'année précédente (+ 1,5 %), confirmant le ralentissement par rapport aux évolutions observées depuis la fin des années 2000 jusqu'en 2015. En effet, le prix TTC avait augmenté de 5,4 % par an en moyenne entre 2008 et 2015.

Le prix moyen HTT pour les ménages s'établit à 106 €/MWh en 2017, tendant à se stabiliser depuis 2014, alors qu'il avait augmenté de 3,7 % par an, en moyenne, entre 2008 et 2014. Cette inflexion trouve notamment son origine dans la réforme de 2014 du mode de calcul des tarifs réglementés de vente, qui restent adoptés par la grande majorité des ménages, ainsi que dans la baisse des prix de gros de l'électricité par rapport au début de la décennie. En 2017, les coûts d'approvisionnement et de commercialisation (composante « fourniture ») représentent 59 €/MWh, soit 55 % du prix HTT (graphique 2). La part complémentaire du

Graphique 2 : décomposition du prix HTT de l'électricité pour les ménages en France métropolitaine en 2017

En €/MWh



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

prix HTT, qui s'élève à 47 €/MWh, correspond au coût d'acheminement payé via le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité). Ce coût est lui-même imputable, pour 37 €/MWh, à l'utilisation du réseau de distribution (lignes de moyenne et basse tension) et, pour 10 €/MWh, à l'utilisation du réseau de transport (lignes de très haute et haute tension).

Hors TVA, les taxes payées par les ménages représentent 35 €/MWh, dont 64 % pour la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), 26 % pour les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) et 10 % pour la contribution tarifaire d'acheminement (CTA). Les taxes hors TVA, qui ont triplé depuis 2008, n'augmentent que très faiblement en 2017, de 0,7 %, du fait notamment du gel de la TICFE (qui a fusionné avec la contribution au service public de l'électricité) à 22,5 €/MWh depuis le 1^{er} janvier 2016. La TVA représente, quant à elle, 25 €/MWh.

LES MÉNAGES PAIENT EN MOYENNE L'ÉLECTRICITÉ MOINS CHER EN FRANCE MÉTROPOLITAINE QUE DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS

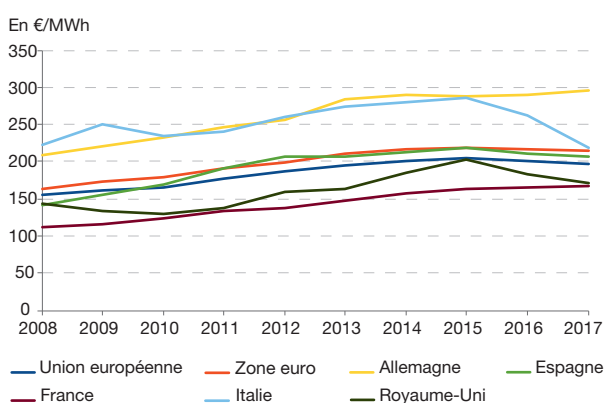
En 2017, le prix moyen TTC de l'électricité sur le marché résidentiel s'élève à 197 €/MWh dans l'Union européenne et à 214 €/MWh dans la zone euro. La France, avec un prix de 16 % inférieur à la moyenne de l'Union européenne, se classe au quatorzième rang des pays où l'électricité est moins chère. Elle est devancée par tous les pays d'Europe de l'Est mais est, en revanche, mieux positionnée que la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Le prix payé par les ménages est ainsi plus bas en France qu'au Royaume-Uni (171 €/MWh), en Espagne (207 €/MWh), en Italie (218 €/MWh) et en Allemagne (296 €/MWh), pays d'Europe où l'électricité domestique est la plus chère.

La position favorable de la France par rapport aux autres pays les plus peuplés ouest-européens s'explique par différents facteurs. Tout d'abord, son bouquet énergétique, dominé aux trois quarts par l'électricité nucléaire, permet de limiter le coût de fourniture, que ce soit dans les tarifs réglementés de vente ou dans les offres de marché, via le mécanisme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh). Le coût de fourniture est ainsi sensiblement moins élevé en France qu'au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie notamment. Le coût d'acheminement apparaît également relativement modéré en France, inférieur à celui observé en Allemagne en particulier. Enfin, la fiscalité pesant sur l'électricité consommée par les ménages se situe à un niveau intermédiaire en France. Les taxes totales y sont plus élevées qu'au Royaume-Uni et en Espagne mais moins qu'en Italie et surtout qu'en Allemagne, où elles sont près de trois fois supérieures. Ce niveau élevé des taxes en Allemagne s'explique principalement par une politique de développement massif et précoce des énergies renouvelables électriques depuis la fin des années 2000, ainsi que par le choix d'en faire supporter le financement majoritairement aux consommateurs résidentiels.

Pour la deuxième année consécutive, le prix TTC de l'électricité baisse de 1,6 % dans l'Union européenne en 2017

alors qu'il avait crû continûment entre 2008 et 2015 (*graphique 3*). Par ailleurs, l'écart entre la France et la moyenne de l'Union européenne tend à se réduire. En effet, entre 2008 et 2017, le prix en France a augmenté de 48 %, contre seulement 27 % pour l'Union européenne. Ce rattrapage s'explique en partie par la baisse des prix de gros de l'électricité en Europe, qui a atténué l'avantage de la France en matière de coût de fourniture.

Graphique 3 : évolution du prix TTC de l'électricité pour les ménages dans l'Union européenne



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

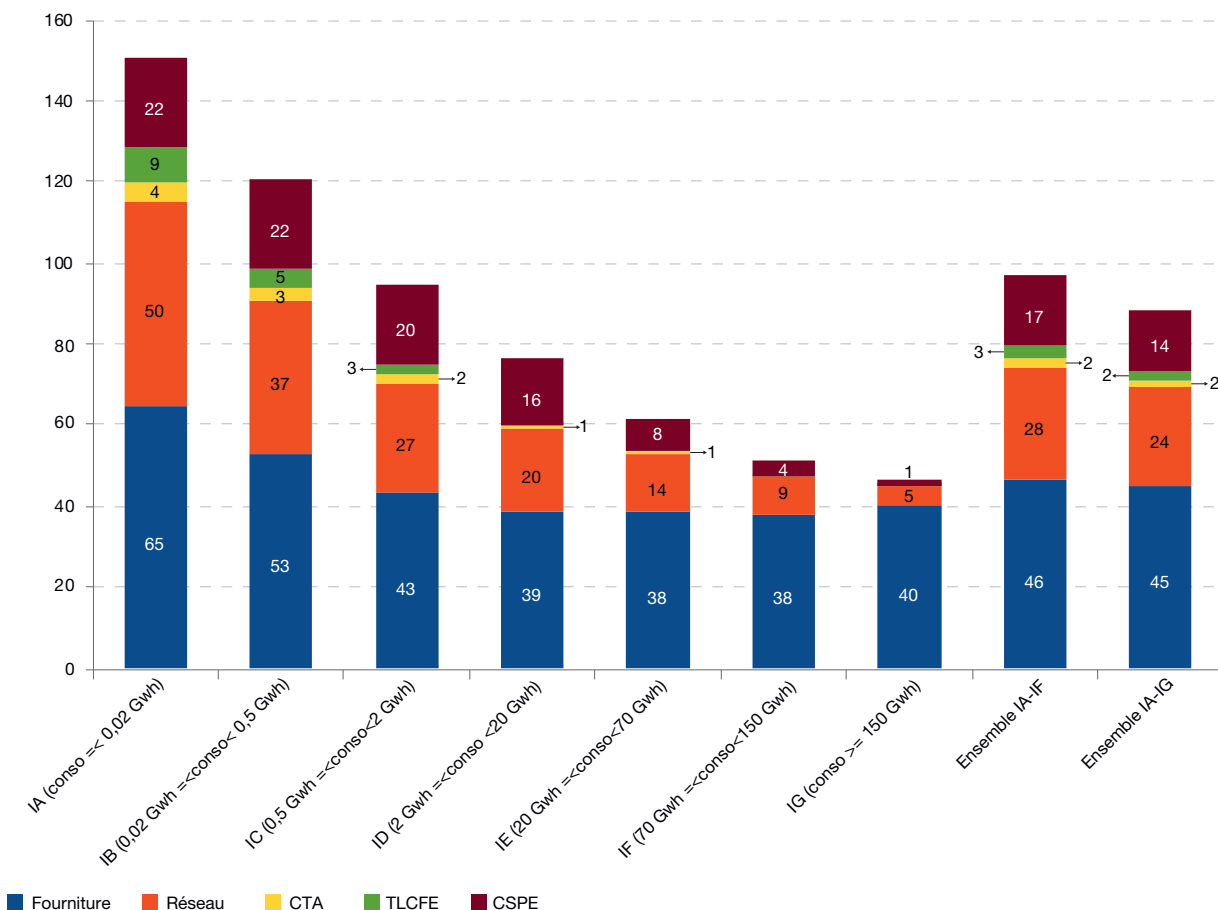
LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ PAYÉ PAR LES ENTREPRISES EST D'AUTANT PLUS BAS QUE LEUR CONSOMMATION EST ÉLEVÉE

Les entreprises françaises paient l'électricité à un prix moyen hors TVA de 88 €/MWh en 2017 (*graphique 4*). Il se compose de 51 % de coût de fourniture (y compris commercialisation), 27 % de coût d'acheminement, payé via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et de 21 % de taxes. La contribution au service public de l'électricité représente en moyenne 78 % de ces dernières, les taxes locales de consommation finale d'électricité (TLCFE) 13 % et la contribution au tarif d'acheminement (CTA) 10 %. Le coût d'acheminement est quant à lui imputable à 38 % au réseau de transport et à 62 % au réseau de distribution.

Le prix moyen masque une forte hétérogénéité selon le niveau de consommation des entreprises. Les moins consommatrices paient des prix proches des ménages, de l'ordre du triple de ceux payés par les plus consommatrices. Cet écart s'explique principalement par la fiscalité alléguée dont bénéficient les entreprises électro-intensives exposées à la concurrence internationale, ainsi que par les coûts d'acheminement. En effet, les entreprises les plus consommatrices, directement reliées au réseau de transport, ne contribuent pas au financement du réseau de distribution. En outre, depuis 2016, les sites fortement consommateurs d'électricité, qui présentent un profil de consommation prévisible et stable ou anticyclique, peuvent bénéficier d'une réduction sur le TURPE.

Graphique 4 : prix de l'électricité et ses composantes pour les entreprises en France métropolitaine suivant le niveau de consommation

En €/MWh



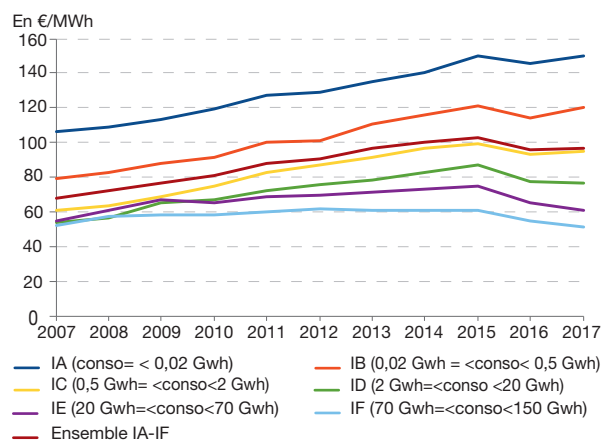
Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

LE PRIX PAYÉ PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES TEND À SE STABILISER, VOIRE À BAISSER POUR LES PLUS CONSOMMATRICES

Le prix moyen hors TVA payé par les entreprises françaises (sur le champ de celles consommant moins de 150 GWh par an) rebondit légèrement en 2017, de 1,1 %, après avoir chuté de 7,1 % en 2016 (graphique 5). Globalement, il tend à se stabiliser depuis 2013, après avoir augmenté de 6,1 % par an en moyenne entre 2007 et 2013. Cette inflexion trouve notamment son origine dans l'évolution du prix de gros de l'électricité, sensiblement moins élevé aujourd'hui qu'au début de la décennie.

Par ailleurs, les écarts de prix entre les entreprises les plus consommatrices et les autres tendent à s'accroître, notamment sous l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour limiter les prix payés par les entreprises électro-intensives. Le prix payé par les entreprises consommant entre 70 GWh et 150 GWh par an a ainsi baissé de 15 % entre 2013 et 2017, alors qu'il a globalement augmenté pour les entreprises consommant de faibles volumes.

Graphique 5 : évolution du prix de l'électricité pour les entreprises en France métropolitaine par niveau de consommation

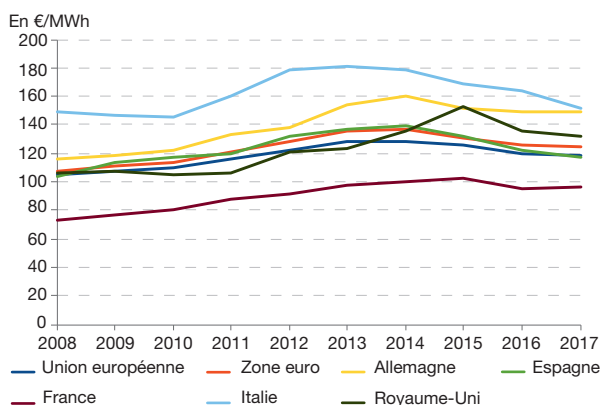


Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

LES ENTREPRISES FRANÇAISES BÉNÉFICIENT DE PRIX COMPÉTITIFS PAR RAPPORT À CELLES DES AUTRES GRANDS PAYS OUEST-EUROPÉENS

Les entreprises françaises bénéficient de prix (hors TVA) inférieurs de 18 % à ceux pratiqués, en moyenne, dans l'Union européenne (sur le champ des entreprises consommant moins de 150 Gwh (*graphique 6*)). L'électricité consommée à des fins professionnelles est notamment moins chère en France qu'au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie, qui se situent tous les trois au-delà de la moyenne européenne. À l'inverse, les prix pratiqués pour les entreprises dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, sont moins élevés qu'en France.

Graphique 6 : évolution du prix de l'électricité pour les entreprises dans l'Union européenne



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

L'écart entre la France et la moyenne de l'Union européenne tend toutefois à se réduire depuis une dizaine d'années. En effet, les prix français ont davantage crû depuis 2008 (de 3,3 % en moyenne annuelle) que les prix moyens européens (de 1,3 % en moyenne). Depuis quelques années, les prix tendent même à baisser dans les principaux États membres. Cette tendance trouve son origine dans le marché de gros ainsi que, dans certains pays, dans des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises électro-intensives à l'image de celles mises en œuvre en France.

MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES), ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'Union européenne, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs renseigne, selon des tranches de consommation, les volumes consommés par l'ensemble de ses clients (qu'ils souscrivent à un tarif réglementé ou à un tarif libre) et les facturations correspondantes au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire de l'électricité par tranche de consommation. L'enquête fournit également les composantes du prix liées respectivement à la fourniture, aux redevances d'utilisation du réseau (coût d'acheminement) et aux taxes, en détaillant ces dernières. Le partage du coût d'acheminement entre distribution et transport est estimé à partir de chiffres fournis par RTE. Le coût de raccordement initial n'est pas pris en compte dans le prix.

Pour les entreprises, l'analyse porte sur le prix hors TVA et non le prix TTC car la TVA est récupérable. L'enquête a été étendue cette année aux entreprises consommant plus de 150 GWh par an. Ces très gros consommateurs sont inclus pour le calcul du prix moyen payé par les entreprises françaises en 2017 mais exclus pour les chiffres en évolution et pour la comparaison européenne.

Eurostat publie les résultats compilés pour tous les pays de l'UE sur son site <http://ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database> (rubrique « Statistiques de l'énergie – prix »).

Pour rendre plus lisible cette information, il est nécessaire de synthétiser en un prix unique les prix des différentes tranches au cours des deux semestres. Pour cela, en l'absence de volumes de consommation des autres pays européens, c'est la structure de consommation française qui est utilisée. Le prix moyen calculé pour l'Allemagne est donc celui que l'on obtiendrait si on appliquait à la consommation française les prix pratiqués en Allemagne. Pour les pays où les prix des tranches hautes de consommation n'ont pas pu être renseignés faute de client, le prix imputé est la moyenne européenne. Les prix relatifs à la zone euro couvrent, sur toute la période d'étude de 2008 à 2017, les 19 États membres actuels ayant adopté l'euro, bien que certains d'entre eux l'aient fait après 2008.

Pascal LÉVY, SDES

Dépôt légal : octobre 2018
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directeur de publication : Sylvain Moreau
Rédaction en chef : Anne Bottin
Coordination éditoriale : Céline Carrière
Maquettage et réalisation : Chromatiques, Paris

Commissariat général au développement durable

Service de la donnée et des études statistiques
Sous-direction des statistiques de l'énergie
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

